



## AVIS AUX CERCLES SPECIFIQUE ENCODAGE CALENDRIER ÉTÉ 2026

DP/EL, Bruxelles, le 9 décembre 2025

### 1. COMMUNIQUE DE LA LBFA

#### 1.1. Calendrier été 2026 – encodage des organisations dans Beathletics

### 1. COMMUNIQUE DE LA LBFA

#### 1.1. Calendrier été 2026 – encodage des organisations dans Beathletics

Les clubs sont invités à encoder leurs demandes d'organisations 2026 via Beathletics.

Merci de respecter le planning suivant :

- Les clubs encodent leurs demandes d'organisation **du 09/12/2025 au 19/01/2026**.  
La LBFA se charge d'encoder les championnats LBFA, BA ainsi que les intercercles.

- Les Comités provinciaux-régionaux transmettent au secrétariat de la LBFA, **avant le 02/02/2026**, les éventuelles remarques et corrections.

**Encodage proprement dit des organisations :**

**Important** : Encoder les coordonnées de contact du directeur et secrétaire de réunion.

Les coordonnées de contact du directeur de réunion sont requises lors de l'encodage (choix via liste fournie par l'application JA).

Le directeur de réunion doit être en possession d'un diplôme d'officiel.

**Merci de respecter les règles suivantes :**

- Pas d'organisation à la même date qu'un championnat, référez-vous au calendrier été 2026 publié sur notre site [www.lbfa.be](http://www.lbfa.be) ;

- Compétition Label WA - WRC:

**obligation de cocher la case oui/non** si vous désirez – ou pas – que votre organisation figure au Calendrier comptant pour le classement mondial Word Athletics.

Si vous êtes organisateur d'une compétition Label WA - WRC

(World Ranking Calendar ou Calendrier comptant pour le Classement mondial)  
(voir toutes les informations utiles en annexe) :

L'organisateur s'engage à fournir les documents suivants :

- a) Documents requis lors de l'encodage du calendrier des organisations LBFA (Beathletics)
  - Document de demande d'ajout de la compétition au Calendrier comptant pour le Classement mondial, signé par le Président et le Correspondant officiel du cercle – voir annexe ;
  - Programme complet (épreuves & horaire provisoire) ;
- b) Document soit à joindre lors de l'encodage du calendrier des organisations LBFA, soit à rajouter au plus tard 45 jours avant la date de la compétition concernée.
  - Certificat de conformité des systèmes de chronométrage (caméra)

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté rencontrée pour l'encodage, vous pouvez contacter Gaël Collin ou Julien Goetghebuer.